

PROGRAMMES 2018/2019

CAP SPORT MERCREDIS

ENFANTS DU PRIMAIRE (du CP au cm2)	1er CYCLE	2ème CYCLE	3 ème CYCLE	4 ème cycle
	DU 19/09 AU 14/11	DU 21/11 au 16/01	du 23/01 au 03/04	Du 01/04 au 18/06/2019
LOUANNEC ST QUAYPERROS Gymnase du carpont à louannec: 13h45- 14h45	Rollers	Sports de raquettes	Sports collectifs	Tir à l'arc
TRELEVERN /TREVOU Activités à la salle des sports intercommunale,Trévou : 15h15-16h15	Tir à l'arc	Rollers	Sports collectifs	Sports de raquettes

Les cours sont encadrés par ANTHONY DUTERTRE, éducateur sportif

Renseignements/inscriptions :
Aline SIMON 06 73 39 22 16 OU 02.96.23.26.16

TARIFS

PAIEMENTS: chèques,espèces,coupon sport,ANCV,Tickets Loisirs CAF et MSA acceptés.

Enfants habitant les 3 communes du CIDS participantes: cap sport : 80 €

Enfants n'habitant pas une des 3 communes: cap sport : 100 €

1ère séance MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018

INSCRIPTIONS: à partir du vendredi 07 septembre 16h30 au forum de trévou (salle polyvalente) ou samedi 08 septembre à 14h au forum des associations de LOUANNEC; ensuite les dossiers d'inscription sont à déposer EN MAIRIE DE LOUANNEC avant le vendredi 14 septembre. **ATTENTION:**Le nombre de places est limité à 12 dans chaque groupe.

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR

* CAP SPORT est une opération organisée par les communes Louannec,St QuayPerros,Trélévern, Trévou Tréguignec avec le soutien du Conseil Général des Côtes d'Armor.

* Les enfants participeront à 4 cycles de 7 séances et pratiqueront 4 activités .

* La règle du jeu veut que chaque enfant participe à toutes les activités proposées.

* Les activités ont lieu le mercredi après-midi, la séance dure 1 heure (Temps de vestiaire compris) Les séances ont lieu durant la période scolaire.Il n'y a pas de séances pendant les vacances et les jours fériés.

* **Les parents qui déposent leur enfant sur le lieu de l'activité doivent s'assurer de la présence de l'animateur.**
Le CIDS décline toute responsabilité si l'enfant est laissé sans cette vérification.
Les parents doivent signer une décharge si leur(s) enfants(s) repart(ent) seul(s) de l'activité.

***Sur Trévou:**L'enfant doit arriver et repartir à l'heure. L'animateur n'assure pas de garderie avant ou après l'activité.

* **Sur Louannec:** L'enfant peut intégrer le CAP SPORT en étant inscrit au centre de loisirs : il sera amené au gymnase après le repas et ramené au centre par un animateur.

* Le matériel est fourni, **les enfants devront être vêtus d'une tenue sportive et adéquate à l'activité.**

* Une séance peut être annulée en cas d'absence de l'animateur ou tout autre cas de force majeure:elle sera remplacée dans la mesure du possible.